ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CF131

présenté par M. Kamardine et Mme Louwagie

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Auforications	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Inclusion sociale et protection des personnes	+8 000 000	0	+8 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	-8 000 000	0	-8 000 000	0
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu d'un coût de la vie supérieur outre-mer à la moyenne nationale, il est proposé de flécher 8 millions d'euros supplémentaires vers les crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes ». Cela permettra d'augmenter la valeur nominale du « chèque

ART. 6 N° CF131

alimentaire » outre-mer. Dans le même temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».